

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 14 novembre 2019 et parvenue au greffe le 18 novembre 2019, un recours en annulation des articles 21, alinéa 1er, 22 et 24 de la loi du 22 avril 2019 « relative à la qualité de la pratique des soins de santé » (publiée au *Moniteur belge* du 14 mai 2019) a été introduit par Cristina Hubert et la SPRL « Hubert-Vision ».

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7297 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
